



Sommet MedFish4Ever : Les ONG demandent aux ministres de la Pêche de prendre des mesures pour mettre fin au chalutage de fond illicite en Méditerranée

Réunion des ministres à la conférence de haut niveau MedFish4Ever sur la protection de la Méditerranée à Malte

Événement organisé par des ONG en marge de la conférence pour présenter leurs conclusions actuelles à l'occasion de MedFish4Ever — Voir ci-dessous

Malte, 3 octobre 2023 : Alors que les ministres de la Pêche se réunissent aujourd'hui à Malte à l'occasion de la conférence de haut niveau [MedFish4Ever](#), et à quelques semaines de la [réunion annuelle](#) de la [Commission générale des pêches pour la Méditerranée](#) (CGPM) en novembre prochain en Croatie[1,2], des organisations non gouvernementales appellent à mettre fin au chalutage de fond illicite qui détruit les zones protégées de Méditerranée par une amélioration du respect et de la mise en œuvre des règles en vigueur.

Dans un [appel à l'action](#) publié lors de la conférence [MedFish4Ever](#), plusieurs organisations membres de la coalition Med Sea Alliance, qui rassemble des ONG œuvrant à améliorer la santé et la productivité de la Méditerranée, déclarent que « l'adoption de mesures décisives pour mettre fin au chalutage de fond en Méditerranée dans les zones où il est déjà interdit, et par conséquent considéré comme illicite, devrait être une priorité absolue pour toutes les Parties contractantes à la CGPM, étant donné qu'elles ont la responsabilité de promouvoir une pêche durable et de protéger la biodiversité marine en Méditerranée[3] ».

« Les ministres de la Pêche doivent impérativement reconnaître que des opérations de chalutage de fond illicite ont bel et bien lieu en Méditerranée, et que cette pratique destructrice met en danger les écosystèmes et les moyens de subsistance. Ils doivent également reconnaître qu'un grand nombre de mesures de protection n'existent actuellement que "sur papier", c'est-à-dire sans être pleinement mises en œuvre », déclare Aniol Esteban, président de Med Sea Alliance et directeur de la Fondation Marilles. « À l'heure actuelle, [73 % des stocks de poissons méditerranéens évalués](#) sont exploités au-delà des seuils de viabilité écologique, la pression halieutique étant en moyenne deux fois supérieure au niveau considéré comme viable. Tous les États méditerranéens doivent prendre des mesures urgentes pour mettre fin au chalutage de fond illicite en renforçant la transparence, le respect et la mise en œuvre des mesures de gestion de la pêche. »

« Les ministres de la Pêche qui se réunissent aujourd'hui à l'occasion de MedFish4Ever doivent veiller à ce que les membres de la CGPM adoptent des recommandations pour des mesures correctives qui contribueront à mettre fin au chalutage de fond en Méditerranée

lorsqu'ils se réuniront le mois prochain à Split », poursuit Esteban. « Les ministres ont tout à fait le pouvoir d'adopter ces mesures cruciales, ce qui contribuerait largement à empêcher le chalutage de fond de dévaster nos zones protégées. »

Les aires marines protégées (AMP) et d'autres types de fermeture spatiale de la pêche constituent des outils efficaces pour reconstituer les stocks de poissons et protéger les habitats sensibles. Toutefois, bien que des réglementations interdisent le chalutage dans certaines zones ou à certaines périodes, il est prouvé (voir la section sur [l'Atlas de Med Sea Alliance](#) ci-dessous) que le chalutage de fond est pratiqué dans les zones où il est interdit.

« Même si la CGPM, l'organisation régionale de gestion de la pêche, a convenu de mesures destinées à lutter contre la pêche illégale, celles-ci ne sont pas toujours mises en œuvre ou respectées de façon adéquate », déclare Esteban. « Cette absence de mise en œuvre et de respect des règles en vigueur menace sérieusement les pêcheries, les écosystèmes et les moyens de subsistance de Méditerranée. Pourtant, la technologie nécessaire à la mise en œuvre est abordable, facile à mettre en place et a été déployée avec succès dans d'autres régions. Ce dont nous avons besoin aujourd'hui, c'est d'une volonté politique commune essentielle à la mise en œuvre des mesures de la CGPM. »

À propos du chalutage de fond

Le chalutage de fond est une des pratiques de pêche les moins sélectives et les plus destructrices qui soient. Il conduit à un épuisement important des stocks de poissons, parce qu'il capture un volume élevé de prises accessoires, provoque des dégâts à long terme sur les habitats marins, perturbe des quantités importantes de carbone stocké dans les sédiments des fonds marins, contribue à l'érosion côtière et menace les moyens d'existence des pêcheurs artisanaux dont les revenus et le bien-être des communautés dépendent de stocks halieutiques viables[5].

Les impacts du chalutage de fond sont bien documentés et incluent de hauts niveaux de prises accessoires et de rejets d'espèces protégées ou menacées, notamment des tortues marines, des raies, des requins et certains cétacés. Les taux de rejets varient largement en fonction de la méthode de pêche et de la zone géographique. En Méditerranée, les chalutiers présentent de loin les taux de rejets les plus importants, oscillant entre 34 % et 44 % dans toute la région. Les chalutiers de fond, de même que les palangriers, sont responsables d'environ 80 % des prises accessoires d'espèces vulnérables en mer Méditerranée et en mer Noire, ce qui aggrave d'autant plus la situation[6].

Le chalutage de fond est la source la plus répandue de perturbation physique d'origine humaine impactant l'intégrité écologique des fonds marins mondiaux[7]. Le chalutage peut avoir des effets préjudiciables sur la complexité des habitats, ce qui a ensuite des conséquences négatives sur la biomasse, la diversité et l'abondance des espèces marines. L'étendue des dégâts sur les habitats et la rapidité de la reconstitution peuvent varier de façon importante, allant de quelques jours à plusieurs décennies selon les facteurs, tels que le type d'habitat touché. D'un point de vue climatique, le chalutage de fond perturbe les sédiments des fonds marins, qui constituent pourtant l'un des principaux puits de carbone de la planète[8]. Le carbone sédimentaire ainsi mis en suspension peut ensuite être reconverti en dioxyde de carbone, ce qui risque d'accroître l'acidification de l'océan et d'accélérer la crise climatique en réduisant la capacité de l'océan à séquestrer efficacement le carbone atmosphérique[9].

Lancé en novembre 2022, l'[Atlas interactif en ligne](#) de Med Sea Alliance documente les activités de chalutage dans les zones de Méditerranée où le chalutage est interdit et jugé illicite[10]. L'Atlas utilise des algorithmes sophistiqués et des données satellitaires pour interpréter le comportement des navires dans les zones où le chalutage est interdit.

De janvier 2020 à décembre 2021, l'Atlas a enregistré des infractions présumées de chalutage de fond par 305 navires différents dans 35 zones fermées pour un total de 9 518 jours apparents d'activité de pêche. De plus, 169 cas d'infractions confirmées ont été identifiés entre 2018 et 2021 grâce à des recherches dans les médias et à des informations publiées par les autorités nationales de contrôle. À ce jour, l'Atlas a analysé 726 zones protégées, dont des zones de pêche à accès réglementé, des AMP (réserves ou parcs), des fermetures nationales et des sites Natura 2000 établis dans le cadre de la directive Habitats de l'UE, où le chalutage de fond est interdit conformément au règlement de l'UE sur la pêche en Méditerranée[11].

Med Sea Alliance et ses membres demandent à la Commission générale des pêches pour la Méditerranée de pleinement mettre en œuvre les interdictions du chalutage et d'imposer une utilisation obligatoire et continue du système d'identification automatique (AIS) pour suivre tous les navires de plus de 15 mètres de long. L'Alliance demande aussi que des systèmes de surveillance des navires (SSN) soient installés en urgence sur les navires de plus de 15 mètres dans la zone de la CGPM et que la CGPM mette en place un système régional de suivi des navires.

Événement en marge de MedFish4Ever

L'après-midi du 3 octobre, dans le cadre d'un événement officiel organisé parallèlement à MedFish4Ever, plusieurs membres de Med Sea Alliance présenteront les conclusions de l'Atlas, une enquête sur le chalutage illicite, ainsi que leur appel à l'action. La plateforme Low Impact Fishers of Europe (LIFE) discutera de sa position sur la nécessité d'assurer un contrôle rigoureux des pêches et de soutenir les communautés locales. Alexandra Cousteau, exploratrice et militante des océans, prononcera un bref discours avant la réception.

Intervenantes :

- Marta Cavallé, secrétaire exécutive, Low Impact Fishers of Europe (LIFE)
- Vera Coelho, vice-présidente adjointe, Oceana Europe
- Anastasia Miliou, directrice scientifique, Archipelagos - Institute of Marine Conservation
- Karlijn Steinbusch, directrice de Med Sea Alliance (modératrice)

Date et lieu : Le 3 octobre de 17 h 30 à 18 h 30, à l'Hôtel Hilton Malta, The Luzzu 1&2.

Carte : <https://maps.app.goo.gl/k4HsQtcWpuamxirMA>

Contact : karlijn@medseaalliance.org

Vidéo : L'événement sera enregistré et pourra être visionné ultérieurement. Veuillez contacter press@medseaalliance.org pour en savoir plus.

FIN

Contacts :

Dave Walsh, conseiller communication pour Med Sea Alliance, press@medseaalliance.org,
+34 691 826 764

Notes :

[1] MedFish4Ever, Malte, 3-4 octobre 2023 :

<https://www.fao.org/gfcm/meetings/medfish4ever/en/>

[2] Commission générale des pêches pour la Méditerranée — CGPM

<https://www.fao.org/gfcm/about/en/>

46^e session de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), 6-10 novembre 2023

<https://www.fao.org/gfcm/meetings/info/en/c/1643782/>

[3] Appel à l'action de Med Sea Alliance à l'occasion de MedFish4Ever

<https://www.medseaalliance.org/med-sea-alliance-medfish4ever-call-to-action>

[4] *The State of Mediterranean and Black Sea Fisheries 2022*

<https://doi.org/10.4060/cc3370en>

[5] Pour de plus amples informations sur les impacts du chalutage de fond, voir : Halpern, B.S. *et al.* (2008), « A Global Map of Human Impact on Marine Ecosystems », *Science*, vol. 319, p. 948-952, DOI:10.1126/science.1149345 ; Steadman, D., Thomas, J. B., Villanueva, V. R., Lewis, F., Pauly, D., Deng Palomares, M. L., Bailly, N., Levine, M., Virdin, J., Roccliffe, S. et Collinson, T. (2021), *New perspectives on an old fishing practice: Scale, context and impacts of bottom trawling*, décembre 2021, <https://oursharedseas.com/new-perspectives-on-an-old-fishing-practice/> ; et OCEANA, *Impacts of Bottom Trawling*, disponible sur : <https://europe.oceana.org/impacts-bottom-trawling/>.

[6] FAO (2022), *The State of Mediterranean and Black Sea Fisheries 2022*, General Fisheries Commission for the Mediterranean, Rome, <https://doi.org/10.4060/cc3370en>.

[7] Hiddink, J. G. *et al.* (2017), « Global analysis of depletion and recovery of seabed biota after bottom trawling disturbance », *Proc Natl Acad Sci USA*, vol. 114, n° 31, p. 8301-8306, <https://doi.org/10.1073/pnas.1618858114>.

[8] Epstein, G., Middelburg, J. J., Hawkins, J. P., Norris, C. R. et Roberts, C.M. (2022), « The impact of mobile demersal fishing on carbon storage in seabed sediments », *Global Change Biology*, vol. 28, n° 9, p. 2875-2894, <https://doi.org/10.1111/gcb.16105>.

[9] Smeaton, C. et Austin, W. E. N. (2022), « Quality not quantity: Prioritizing the management of sedimentary organic matter across continental shelf seas », *Geophysical Research Letters*, vol. 49, n° 5, e2021GL097481,

<https://agupubs.onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1029/2021GL097481>.

[10] Atlas de Med Sea Alliance : <https://atlas.medseaalliance.org/>.

Cet outil permet d'identifier pour la première fois les zones où des opérations de chalutage illicite sont présumées ou confirmées. En croisant les données du système d'identification automatique (AIS) avec les cartes des zones protégées, l'Atlas parvient à identifier les cas où des chalutiers semblent pêcher dans des zones pourtant fermées à la pêche. L'AIS est un

ystème de suivi qui transmet automatiquement l'identité d'un navire, sa vitesse et sa position GPS. L'Organisation maritime internationale (OMI) impose l'AIS aux grands navires (d'une jauge brute supérieure à 300 et opérant dans les eaux internationales), tandis que l'UE l'impose à tous les navires de pêche de plus de 15 mètres battant le pavillon d'un de ses États membres.

[11] Article 4.4 du règlement (CE) n° 1967/2006 du Conseil du 21 décembre 2006, <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2006/1967/oj>.

À propos de Med Sea Alliance

[Med Sea Alliance](#) est une campagne lancée en 2020 qui rassemble des organisations non gouvernementales et dont le réseau agit afin d'améliorer la santé et la productivité de la Méditerranée.

<https://www.medseaalliance.org/>